



ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 06-2024

POLICE DE CIRCULATION AMENAGEMENT D'ACCES

Le Maire de la commune de TREBONS SUR LA GRASSE,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Vu la demande d'autorisation de voirie, en date du 09 avril 2024 de la société « TPAG » chemin du Bisconte – 31290 Montgaillard-Lauragais représentée par Monsieur Guillaume ALASSET, pour la réalisation de travaux dans le cadre de la pose de buse et curage de fossé au 270 chemin d'en Janoy – 31290 TREBONS SUR LA GRASSE, **à compter du 15 avril 2024** pour une durée de 05 jours calendaire.

Considérant la nécessité de prendre des mesures de sécurité pour ces travaux.

ARRÊTE

Article 1 : Le chemin d'en Janoy sera en travaux du **15 avril au 19 avril 2024** inclus, pour une durée de 05 jours calendaire.

Article 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par la société TPAG chemin du Bisconte 31290 Montgaillard-Lauragais représentée par Monsieur Guillaume ALASSET.

Article 3 : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée des travaux.
Les propriétés riveraines devront rester accessibles.
Une déviation sera mise en place.

Article 4 : Ce présent arrêté sera publié et affiché sur le lieu des travaux.

Article 5 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 7 : La société TPAG chemin du Bisconte – 31290 Montgaillard-Lauragais représentée par Monsieur Guillaume ALASSET et M. John STEIMER, Maire de la commune de Trebons sur La Grasse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à TREBONS-SUR-LA-GRASSE, le 11 avril 2024

Le Maire, John STEIMER